



Information sur l'audition

Objet de l'audition:	Modification de l'article 3a al. 4, let. d de l'ordonnance sur les banques Rapport explicatif de la Commission fédérale des banques de juillet 2008 relatif à la proposition de modification de l'ordonnance.
Invitation à prendre position:	Les intéressés sont invités à prendre position sur la modification proposée.
Délai de réponse:	15 septembre 2008
Dépôt de la prise de position:	Commission fédérale des banques Stéphanie Dayer Schwanengasse 12 Case postale CH-3001 Berne ou stephanie.dayer@ebk.admin.ch
Forme de la prise de position:	Les observations sont à adresser sous format papier par la poste ou sous forme électronique par e-mail.
Publication de la prise de position:	A défaut d'indication contraire expresse, la CFB part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.
Questions complémentaires:	Stéphanie Dayer Tél. +41 31 325 79 17 stephanie.dayer@ebk.admin.ch